

PROGRAMME DU MASTER EN DROIT DE L'ENTREPRISE (MONS) – PAD1

Adapté pour les étudiants titulaires d'un diplôme universitaire de deuxième cycle en droit réalisé dans l'Espace économique européen (UE + AELE) ou en Suisse incluant un TFE de 15 crédits dans le domaine du droit de l'entreprise

Inscription et accès :

Pour introduire votre dossier, il y a lieu de postuler au master en droit de la finalité de votre choix. **Vous ne pourrez pas sélectionner un programme « PAD » dans le cadre du processus d'inscription.** Il appartiendra à la Commission d'admission de vous proposer un programme adapté à votre parcours. Cette offre d'admission n'est pas négociable et chaque candidat conserve la liberté de la refuser et de mettre fin au processus d'admission.

Sous réserve de l'issue de l'examen du dossier de chaque candidat, le programme ci-dessous est, en règle générale, destiné aux titulaires d'un diplôme universitaire de deuxième cycle en droit réalisé dans l'Espace économique européen (ou en Suisse) incluant **un travail de fin d'études ou un stage de minimum 15 crédits** équivalent à celui figurant au programme du master en droit de notre Faculté, dans le domaine du droit de l'entreprise. **Seuls les étudiants pouvant attester de la réalisation d'un TFE de 15 crédits, effectué dans le cadre d'une seule unité d'enseignement, pourront prétendre à ce programme. Il n'est pas possible de cumuler plusieurs unités d'enseignement pour solliciter la valorisation du TFE.**

Les étudiants « PAD1 » obtiennent, en règle générale, le titre de Master en droit à l'issue d'une année académique.

Conditions d'accès au master en droit :

Avant d'introduire votre demande d'admission, nous vous invitons à vérifier les conditions d'accès complètes sur le catalogue de cours en ligne : <https://www.ulb.be/fr/programme/ma-droi#admission>

Les candidats non assimilés aux étudiants européens et titulaires d'un diplôme obtenu en dehors de l'espace économique européen doivent avoir une moyenne de 14/20 pour chaque année du ou des diplômes menant à l'admission.

Par ailleurs, un test de langue française attestant un niveau B2 est exigé pour les candidats qui ne sont pas titulaires d'un diplôme en langue française.

Programme du master en droit – PAD 1 :

Les étudiants PAD1 bénéficient d'un programme de master en droit adapté. Ces étudiants doivent réussir 75 crédits pour obtenir le diplôme de master en droit. **Ce programme s'effectue en une année académique et se compose principalement de cours de droit national belge.**

Programme complémentaire (30 crédits) :

DROI-C-2170	Droit constitutionnel : Institutions et contentieux	10 crédits
DROI-C-3179	Droit de la procédure civile et pénale	5 crédits
DROI-C-3181	Droit des contrats et de la responsabilité	10 crédits
DROI-C-3180	Principes de droit public et repères méthodologiques en droit belge	5 crédits

Tronc commun de master (15 crédits)

DROI-C-4037	Droit de la sécurité sociale	5 crédits
DROI-C-4040	Droit fiscal	10 crédits

Cours à option (30 crédits) :

2 cours à option à choisir parmi le module « Droit de l'entreprise »	10 crédits
--	------------

Année académique 2026-2027

Des modifications mineures de ce programme peuvent intervenir d'ici à la prochaine rentrée académique.

2 cours à option à choisir parmi le module « Droit européen »
2 cours à option à choisir parmi le module « Enjeux contemporains »

10 crédits
10 crédits

La liste des cours à option est disponible dans le programme en ligne du master en droit.

TOTAL DU PROGRAMME : 75 crédits

Travaux pratiques :

Tous les étudiants PAD1 doivent, obligatoirement suivre les travaux pratiques des cours suivants de leur programme :

DROI-C-4040 Droit fiscal
DROI-C-3181 Droit des contrats et de la responsabilité

Par défaut, les étudiants PAD1 sont dispensés des travaux pratiques des autres cours. Il leur est cependant loisible de s'y inscrire en suivant la procédure d'inscription aux groupes de TP communiquée par le secrétariat facultaire au début de chaque quatrimestre. L'inscription à ces travaux est définitive et irrévocabile.

Programme annuel de l'étudiant (PAE)

Une fois le processus d'inscription terminé, le candidat trouvera dans le **portail MonULB** section « Mes études » puis « **Mes notes** » la liste des cours qu'il devra suivre durant l'année académique à laquelle il est inscrit.

Il appartient à l'étudiant de s'assurer qu'il effectue correctement les formalités requises pour s'inscrire aux cours à option et de vérifier régulièrement, tout au long de l'année académique, que le PAE figurant dans MonULB est correct.

Le portail MONULB est le seul endroit où figure la liste des examens devant être présentés. Tout cours qui figurerait dans une autre plateforme informatique dédiée aux horaires ou à l'enseignement (Université virtuelle, Hyperplanning, Teams...) sans être repris sur MonULB > Mes études > Inscriptions et notes ne figure pas au PAE et ne doit pas être étudié. Tout examen présenté dans le cadre d'un cours ne figurant pas au PAE sera perdu, y compris si la note est supérieure à 10/20 et donc réussie.